



## Registre des certificats PEB



## Registre des certificats PEB

Vous êtes ici : [Accueil](#) > Certificat PEB

## Données administratives

20160907006140	Numéro du certificat :	N° certificat :
23/10/2014		Version du protocole :
	Version du logiciel : 2.2.3	Version du logiciel de calcul :
	Certificat établi le : 07/09/2016	
	Validité maximale : 07/09/2026	
	Bâtiment certifié comme : Appartement	
	Année de construction : Inconnue	
Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le :		Permis obtenu le :
Inconnu		Référence du permis :
Inconnu		



## Performance énergétique

CONSOMMATION SPÉCIFIQUE D'ÉNERGIE PRIMAIRE	CONS. SPÉCIFIQUE D'ÉNERGIE PRIMAIRE	244 kWh/m <sup>2</sup> .an
--	-------------------------------------	----------------------------

Volume protégé : 476 m<sup>3</sup>

Consommation théorique totale d'énergie :  
35 470 kWh/an

Cons. totale d'énergie :  
Surface de plancher chauffé :

Plancher chauffé : 145 m<sup>2</sup>

**A++**  $E_{spec} \leq 0$

$0 < E_{spec} \leq 45$  **A+**

$45 < E_{spec} \leq 85$  **A**

$85 < E_{spec} \leq 170$  **B**

$170 < E_{spec} \leq 255$  **C**

$255 < E_{spec} \leq 340$  **D**

$340 < E_{spec} \leq 425$  **E**

$425 < E_{spec} \leq 510$  **F**

$E_{spec} > 510$  **G**

les PEB  
évaluation 2010

valeur moyenne  
immobilier  
en 2010

244

INDICATEURS SPÉCIFIQUES

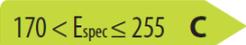
INDICATEURS SPÉCIFIQUES

Besoins en chaleur du logement				
excessifs	 élevés	moyens	faibles	minimes
Performance des installations de chauffage				
médiocre	insuffisante	 satisfaisante	bonne	excellente
Performance des installations d'eau chaude sanitaire				
médiocre	insuffisante	satisfaisante	bonne	 excellente
Système de ventilation				
 absent	très partiel	partiel	incomplet	complet

## Utilisation d'énergies renouvelables

sol. therm. | sol. photovolt. | biomasse | pompe à chaleur | cogénération

## Performance énergétique - Evaluation

	Besoins en chaleur du logement			21 372 kWh/an
	Pertes de l'installation de chauffage		+	11 505 kWh/an
	Besoins de chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire (ECS) et pertes de l'installation		+	1 938 kWh/an
	Consommation d'énergie des auxiliaires		+	262 kWh/an
	Consommation d'énergie pour le refroidissement		+	0 kWh/an
	Apports solaires thermiques pour l'ECS et/ou le chauffage		-	0 kWh/an
	Consommation finale		=	35 077 kWh/an
	Autoproduction d'électricité		-	0 kWh/an
	Pertes de transformation des postes ci-dessus consommant de l'électricité		+	393 kWh/an
	Pertes de transformation évitées grâce à l'autoproduction d'électricité		-	0 kWh/an
	Consommation annuelle d'énergie primaire du logement		=	35 470 kWh/an
	Surface de plancher chauffé		÷	145 m <sup>2</sup>
	Consommation spécifique d'énergie primaire du logement (Espec)		=	244 kWh/m <sup>2</sup> .an

## Impact sur l'environnement

Émission annuelle de CO <sub>2</sub> du logement		6 504 kg CO <sub>2</sub> /an
Surface de plancher chauffé	÷	145 m <sup>2</sup>

Émissions spécifiques de CO<sub>2</sub>

=

45 kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

## Pertes par les parois

PAROIS PRÉSENTANT UN TRÈS BON NIVEAU D'ISOLATION

PAROIS PRÉSENTANT UN TRÈS BON NIVEAU D'ISOLATION

La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2014

AUCUNE

PAROIS AVEC UN BON NIVEAU D'ISOLATION

PAROIS AVEC UN BON NIVEAU D'ISOLATION

La performance thermique des parois est comparable aux exigences de la réglementation PEB 2010

Type	Dénomination	Surface	Justification
	Type Fenêtre		
	Dénomination PVC HR +		
	Surface 19,8 m <sup>2</sup>		
	Justification		Double vitrage haut rendement – (U <sub>g</sub> = 1.4 W/m <sup>2</sup> .K) Châssis PVC
Fenêtre	PVC HR +	19,8 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement – (U <sub>g</sub> = 1.4 W/m <sup>2</sup> .K) Châssis PVC
	Type Fenêtre		
	Dénomination PVC HR + 75%		
	Surface 5 m <sup>2</sup>		
	Justification		Double vitrage haut rendement – (U <sub>g</sub> = 1.4 W/m <sup>2</sup> .K) Panneau isolé non métallique Châssis PVC
Fenêtre	PVC HR + 75%	5 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement – (U <sub>g</sub> = 1.4 W/m <sup>2</sup> .K) Panneau isolé non métallique Châssis PVC
Type	Dénomination	Surface	Justification
	Type Fenêtre		
	Dénomination PVC HR +		
	Surface 19,8 m <sup>2</sup>		
	Justification		Double vitrage haut rendement – (U <sub>g</sub> = 1.4 W/m <sup>2</sup> .K) Châssis PVC

 Fenêtre	PVC HR +	19,8 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement – (U <sub>g</sub> = 1.4 W/m <sup>2</sup> .K) Châssis PVC
Type	Fenêtre		
Dénomination	PVC HR + 75%		
Surface	5 m <sup>2</sup>		
Justification	Double vitrage haut rendement – (U <sub>g</sub> = 1.4 W/m <sup>2</sup> .K) Panneau isolé non métallique Châssis PVC		
 Fenêtre	PVC HR + 75%	5 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement – (U <sub>g</sub> = 1.4 W/m <sup>2</sup> .K) Panneau isolé non métallique Châssis PVC

**PAROIS AVEC ISOLATION INSUFFISANTE OU D'ÉPAISSEUR INCONNUE**

**PAROIS AVEC ISOLATION INSUFFISANTE OU D'ÉPAISSEUR INCONNUE**

**Recommandations :** isolation à renforcer (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)

AUCUNE

**PAROIS SANS ISOLATION**

**PAROIS SANS ISOLATION**

**Recommandations :** à isoler

Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Mur		
Dénomination	Ext M pl 0.51		
Surface	20,6 m <sup>2</sup>		
Justification			
 Mur	Ext M pl 0.51	20,6 m <sup>2</sup>	
Type	Mur		
Dénomination	Ext M pl 0.22		
Surface	57,6 m <sup>2</sup>		
Justification			
 Mur	Ext M pl 0.22	57,6 m <sup>2</sup>	
Type	Fenêtre		
Dénomination	BNI 1 x		
Surface	10,2 m <sup>2</sup>		
Justification	Simple vitrage – (U <sub>g</sub> = 5.7 W/m <sup>2</sup> .K) Châssis bois		

 Fenêtre	BNI 1 x	10,2 m <sup>2</sup>	Simple vitrage – (U <sub>g</sub> = 5.7 W/m <sup>2</sup> .K) Châssis bois
Type	Dénomination	Surface	Justification
Type	Mur		
Dénomination	Ext M pl 0.51		
Surface	20,6 m <sup>2</sup>		
Justification			
 Mur	Ext M pl 0.51	20,6 m <sup>2</sup>	
Type	Mur		
Dénomination	Ext M pl 0.22		
Surface	57,6 m <sup>2</sup>		
Justification			
 Mur	Ext M pl 0.22	57,6 m <sup>2</sup>	
Type	Fenêtre		
Dénomination	BNI 1 x		
Surface	10,2 m <sup>2</sup>		
Justification	Simple vitrage – (U <sub>g</sub> = 5.7 W/m <sup>2</sup> .K) Châssis bois		
 Fenêtre	BNI 1 x	10,2 m <sup>2</sup>	Simple vitrage – (U <sub>g</sub> = 5.7 W/m <sup>2</sup> .K) Châssis bois

PAROIS DONT LA PRÉSENCE D'ISOLATION EST INCONNUE

PAROIS DONT LA PRÉSENCE D'ISOLATION EST INCONNUE

Recommandations : à isoler (si nécessaire après avoir vérifié le niveau d'isolation existant)

AUCUNE



## Pertes par les fuites d'air

Réalisation d'un test d'étanchéité à l'air

Non : valeur par défaut : 12 m<sup>3</sup>/h.m<sup>2</sup>

## Recommandations :

L'étanchéité à l'air doit être assurée en continu sur l'entièreté de la surface du volume protégé et, principalement, au niveau des raccords entre les différentes parois (pourtours de fenêtre, angles, jonctions, percements ...) car c'est là que l'essentiel des fuites d'air se situe.



## Pertes par ventilation

Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
Système D avec récupération de chaleur	Non	
Ventilation à la demande	Non	
Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution	Non	
Diminution globale des pertes de ventilation	0 %	
Non	Non	Non
Diminution globale des pertes de ventilation		0 %
Système D avec récupération de chaleur	Ventilation à la demande	Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution
Système D avec récupération de chaleur	Non	
Ventilation à la demande	Non	
Preuves acceptables caractérisant la qualité d'exécution	Non	
Diminution globale des pertes de ventilation	0 %	
Non	Non	Non
Diminution globale des pertes de ventilation		0 %



## Installations de chauffage

### CHAUFFAGE CENTRAL : CHAUFFAGE 1

### CHAUFFAGE CENTRAL : CHAUFFAGE 1

Chauffe 100 % du volume protégé

Chauffe 100 % du volume protégé

Production	Chaudière, gaz naturel, Atmosphérique, présence d'un label reconnu, date de fabrication : après 1990, régulée en T° variable (thermostat d'ambiance commandant le brûleur)
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur
Emission / régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, thermostatique  Présence d'un thermostat d'ambiance

**Recommandations :**

Il est recommandé de placer, s'ils ne sont pas déjà présents, des écrans réfléchissants derrière les radiateurs ou convecteurs placés devant des murs peu ou pas isolés. Les pertes de chaleur à travers ces murs seront ainsi réduites.

**Installations d'eau chaude sanitaire****ECS1****ECS1**

Production	Chauffe-eau instantané, gaz naturel, fabriqué avant 2016
Distribution	Bain ou douche, moins de 1 m de conduite
	Evier de cuisine, entre 1 et 5 m de conduite

**Recommandations :**

AUCUNE

**Système de ventilation**

Locaux secs		Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	
	séjour		aucun
	bureau		aucun
	chambre		aucun
	chambre		aucun
Locaux humides		Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)	
	salle de bain		aucun
	cuisine		aucun
	toilette		aucun
Locaux secs	Ouvertures d'alimentation réglables (OAR) ou mécaniques (OAM)	Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)
séjour	aucun	salle de bain	aucun
bureau	aucun	cuisine	aucun
chambre	aucun	toilette	aucun
chambre	aucun		

Selon les relevés effectués par le certificateur, aucun dispositif de ventilation n'est présent dans le logement.

**Recommandation :**

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet.

Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

### Utilisation d'énergies renouvelables

**INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE****INSTALLATION SOLAIRE THERMIQUE**

NÉANT

**INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE****INSTALLATION SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE**

NÉANT

**BIOMASSE****BIOMASSE**

NÉANT

**POMPE À CHALEUR****POMPE À CHALEUR**

NÉANT

**UNITÉ DE COGÉNÉRATION****UNITÉ DE COGÉNÉRATION**

NÉANT